

CHARTRE DE DÉONTOLOGIE et RÈGLEMENT INTÉRIEUR

FINAQUI Business Angel -FBA- Association d'entrepreneurs & investisseurs

APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DE L'ASSOCIATION DU 5 NOVEMBRE 2020

Préambule

La charte de déontologie de l'Association a pour objet de définir les engagements moraux qui régissent les rapports entre les Business Angels, les porteurs de projet (créateurs, dirigeants ou repreneurs d'entreprise), l'Association et l'ensemble de ses autres membres. Elle doit être connue et signée par tout adhérent à l'Association lors de son adhésion.

En même temps qu'il signe la présente charte, le candidat adhérent déclare sur l'honneur n'avoir fait l'objet d'aucune condamnation ou en déclare la nature. Le Conseil d'Administration se réserve le droit dans ce cas de refuser l'adhésion. L'association est l'outil opérationnel qui donne accès à ses membres aux différents outils d'investissements et organise la vie de la communauté des entrepreneurs membres.

Club

Chaque membre s'engage à participer au « Club » FINAQUI à travers sa présence, son expertise et sa capacité à recruter de nouveaux membres et présenter des sociétés dans lesquelles investir ; il doit s'impliquer au mieux dans l'organisation des événements et y participer dans la mesure du possible, ainsi qu'attirer de nouveaux membres partenaires (sponsors, partenaires).

Comportement des Membres

Déontologiquement parlant, ils s'engagent à appliquer et à promouvoir un comportement loyal, professionnel et honnête dans les opérations qu'ils seront amenés à conduire pour le compte de FINAQUI et privilégier son intérêt social. Les membres s'engagent à identifier et prévenir toute situation de conflit d'intérêts et ne peuvent en aucun cas investir directement dans les opportunités identifiées par FINAQUI hors du cadre prévu par l'Association pour servir leurs propres intérêts ou ceux d'un proche. Les associés de FINAQUI s'interdisent de recevoir des cadeaux des Sociétés financées ou en voie de financement et de fournir des prestations sous quelque forme que ce soit à ces Sociétés en dehors du cadre d'accompagnement mis en place avec l'Association.

Chaque membre doit s'efforcer de pérenniser FINAQUI par le recrutement de nouveaux membres, la recherche de nouveaux dossiers et par sa participation à la vie de l'association, notamment via des groupes de travail.

Confidentialité

Chaque associé s'engage à la plus stricte confidentialité quant au fonctionnement de l'association, aux opérations internes et aux opportunités d'investissement reçues et étudiées par l'association, notamment dans le but de préserver l'idée et l'action des porteurs de projets.

Enjeux de gouvernance

En investissant principalement aux côtés d'entrepreneurs dans des entreprises non cotées, les membres de FINAQUI mettent en place des systèmes de gouvernance et/ou des procédures de suivi et de contrôle interne et externes qui contribuent au succès et à la pérennité des entreprises qu'ils accompagnent. Aussi, les signataires s'engagent à :

- Veiller au respect des lois, conventions et règlements dans les entreprises qu'ils accompagnent ;
- Agir pour la prévention de la corruption et du blanchiment d'argent dans leur sphère de contrôle ;
- Agir pour le bon fonctionnement des différents organes de gouvernance des entreprises, dans lesquels chacun, dirigeants, administrateurs indépendants et actionnaires, exercera pleinement son rôle et ses responsabilités ;
- Promouvoir la transparence de leur activité d'investisseur, notamment en mesurant et communiquant l'impact économique et social de leurs investissements.

Enjeux sociaux et humains et environnementaux

Convaincus que la performance globale de l'entreprise passe par une gestion attentive du capital humain, les signataires s'engagent à :

- Soutenir les développements d'activités rentables qui permettent la création ou le maintien des emplois
- Soutenir les efforts de formation engagés par les entreprises
- À promouvoir le partage de la création de valeur en associant les salariés aux fruits de la performance de l'entreprise

FINAQUI souhaite encourager les entreprises dans lesquelles elle investit à être exemplaires dans la prise en compte des enjeux environnementaux. Ainsi, les signataires s'engagent à :

- Inciter l'entreprise à prévenir l'impact d'un risque environnemental lorsqu'il est identifié
- Promouvoir la mise en place de bonnes pratiques en matière de protection des écosystèmes et de la biodiversité
- Orienter les stratégies de développement des entreprises à long terme pour qu'elles intègrent les enjeux de dépendance aux ressources naturelles, de consommation d'énergie et de production de déchets.